

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP24/EURO

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-septième session

25-30 novembre 2024

RAPPORT DE LA 33^e SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'EUROPE

27-31 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et état d'avancement des travaux	page ii
Liste des abréviations	page v
Rapport de la 33 ^e session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe	page 1
	<u>Paragraphe</u>
Introduction	1
Ouverture de la session	2
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	5
Discours d'ouverture: Approche «Une seule santé» et sécurité sanitaire des aliments – Défis et possibilités (point 2 de l'ordre du jour).....	7
Questions émanant de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (point 3 de l'ordre du jour)	21
Travaux du Codex intéressant la région (point 4 de l'ordre du jour)	25
Questions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments au sein de la région (point 5.1 de l'ordre du jour)	39
Activités de la FAO/OMS dans la région (point 5.2 de l'ordre du jour)	57
Plan stratégique du Codex 2020-2025: mise en œuvre dans la région Europe (point 6 de l'ordre du jour)	60
Plan stratégique du Codex 2026-2031: état d'avancement et prochaines étapes (point 7 de l'ordre du jour)	66
Utilisation et impact des normes du Codex dans la région (point 8 de l'ordre du jour)	73
Nomination du Coordonnateur pour l'Europe (point 9 de l'ordre du jour)	79
Autres questions (point 10 de l'ordre du jour)	81
Date et lieu de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour)	82
Annexes	
Annexe I – Liste des participants	page 13
Annexe II – Activités à mener dans la région Europe pour la période 2024-2025	page 20

RÉSUMÉ ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Partie responsable	Objectif	Texte/Sujet	Paragraphe
47 ^e session de la Commission	Nomina- tion	La 33 ^e session du CCEURO est convenue à l'unanimité de recommander que la Commission, à sa 47 ^e session, reconduise l'Allemagne dans ses fonctions de Coordonnateur pour l'Europe pour un deuxième mandat.	79
47 ^e session de la Commission	Action	La 33 ^e session du CCEURO a demandé à la Commission du Codex Alimentarius de tenir compte de la nécessité d'inclure l'approche «Une seule santé» dans le Plan stratégique du Codex 2026-2031 et de renforcer l'application de cette dernière dans les travaux du Codex, en particulier dans le cadre des propositions de nouveaux travaux.	20vi
Comité exécutif, Commission	Action	La 33 ^e session du CCEURO a recommandé que le Comité exécutif et la Commission poursuivent l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031: <ul style="list-style-type: none"> • en prêtant une attention particulière à l'adaptation des travaux du Codex à l'évolution du contexte mondial, en particulier à l'importance d'une transition vers des systèmes alimentaires durables; • en reconnaissant la nécessité d'appliquer l'approche «Une seule santé» dans les travaux du Codex; • en incluant la numérisation et l'appauvrissement de la biodiversité parmi les facteurs de changement; • en incluant la collaboration avec d'autres organisations internationales dans les méthodes de travail. 	72iii
Comité exécutif, Commission, membres	Information	La 33 ^e session du CCEURO a rappelé et a recommandé, suite à l'adoption, par voie de vote, du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, que le Codex s'abstienne d'élaborer des LMR pour les activateurs de croissance ou d'accepter de commencer de nouveaux travaux sur des questions qui ne se prêtaient pas à l'établissement de normes.	38v
Membres, FAO/OMS	Information / Action	La 33 ^e session du CCEURO: <ul style="list-style-type: none"> • a encouragé les pays à continuer d'intégrer l'approche «Une seule santé» pour remédier aux problèmes concernant la sécurité sanitaire des aliments, reconnaissant qu'il fallait pour cela instaurer la confiance et disposer de politiques favorables et de mesures permettant de lever les obstacles institutionnels; • a encouragé les pays à renforcer les activités multisectorielles et pluridisciplinaires, notamment la surveillance intégrée et le partage de données entre les secteurs; • a encouragé la communauté de la sécurité sanitaire des aliments à prendre une part active aux mécanismes de coordination et à la communication avec les autres professionnels à l'échelle nationale et dans les autres pays. 	20ii-iv

Membres, FAO/OMS	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé les membres de la région à poursuivre leur collaboration avec la FAO et l'OMS en ce qui concerne la mise en œuvre des activités menées actuellement aux niveaux régional et national pour renforcer les systèmes de contrôle des aliments et l'application de l'approche «Une seule santé»;	59ii
Membres, FAO/OMS, Coordonnateur pour l'Europe, secrétariat du Codex	Action	La 33 ^e session du CCEURO est convenue du plan de travail régional à mettre en œuvre en 2024-2025 pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et objectifs globaux qui ont été définis comme prioritaires.	65iii, annexe II
Membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé les membres à contribuer activement aux débats menés au sein du Comité exécutif et de la Commission.	24iii
Membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé les membres de la région à participer activement à l'élaboration de la version finale du Plan stratégique du Codex 2026-2031.	72ii
Membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé la mise en commun des données d'expérience des pays concernant l'utilisation des textes du Codex en vue de leur prise en compte dans le cadre de suivi général.	78v
Membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé les membres intéressés à participer activement au groupe de travail électronique actuellement chargé de la proposition d'amendement de la <i>Norme générale sur les jus et les nectars de fruits</i> (CXS 247-2005) en vue de son examen par le Comité exécutif, à sa 87 ^e session, et par la Commission, à sa 47 ^e .	38x
Membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé les membres à participer activement aux travaux du Codex portant sur les questions recensées au cours des débats et énumérées au tableau 1 du document CX/EURO 24/33/4.	38xi
Membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO a encouragé les États membres à élaborer et mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles fondées sur l'approche des systèmes alimentaires et intégrant des considérations de durabilité, en utilisant les orientations et les outils disponibles.	56ii
Membres, FAO, OMS	Action	La 33 ^e session du CCEURO a décidé de créer un groupe de travail d'experts bénéficiant du soutien de la FAO et de l'OMS, présidé par l'Allemagne et coprésidé par l'Espagne, le Kazakhstan et la Türkiye, dont le mandat serait le suivant: <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les besoins et l'expérience des membres de la région Europe en ce qui concerne l'élaboration de recommandations nutritionnelles et l'inclusion de considérations de durabilité dans celles-ci. • Examiner les outils internationaux existants. • Proposer des mesures de suivi en vue de leur examen à la 34^e session du Comité, notamment l'éventuelle élaboration d'orientations pour aider les membres de la région à mettre au point des recommandations nutritionnelles comprenant des considérations de durabilité et fondées sur l'approche des systèmes alimentaires. 	56iii

Secrétariat du Codex	Action	La 33 ^e session du CCEURO a réitéré la demande exprimée à sa 32 ^e session, tendant à ce que le secrétariat du Codex étudie plus avant la possibilité de diffuser la session du Comité exécutif sur le web.	24ii
Secrétariat du Codex, membres	Action	La 33 ^e session du CCEURO est convenue de signaler au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, à sa 44 ^e session, la création au sein du Comité de coordination du Codex pour l'Europe d'un groupe de travail d'experts sur les recommandations nutritionnelles;	56iv
CCEURO	Action	La 33 ^e session du CCEURO a pris note d'une proposition visant à étudier les travaux ciblés qui pourraient être menés pour aider les membres de la région à promouvoir la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité au moyen d'activités liées à l'élaboration et à l'utilisation de normes du Codex, et est convenue de se pencher sur cette question à sa 34 ^e session.	56v

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AVCI	Année de vie corrigée du facteur invalidité
CCCF	Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments
CCEURO	Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe
CCEXEC	Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius
CCFICS	Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires
CCFL	Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires
CCGP	Comité du Codex sur les principes généraux
CCNFSDU	Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FFC	Fonds fiduciaire du Codex
HACCP	Analyse des dangers – points critiques pour leur maîtrise
LMR	Limite maximale de résidus
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMSA	Organisation mondiale de la santé animale
OTC	obstacles techniques au commerce
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement

INTRODUCTION

1. Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe a tenu sa 33^e session à Berlin (Allemagne) du 27 au 31 mai 2024, à l'aimable invitation du Gouvernement de l'Allemagne. La session, présidée par Anne Beutling, cheffe de division adjointe chargée des organisations internationales œuvrant dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et du Codex Alimentarius au Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, a rassemblé des représentants de 32 pays membres et d'une organisation membre de la région européenne, de quatre pays membres extérieurs à la région, de deux organisations ayant le statut d'observateur, ainsi que de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La liste des participants figure à l'annexe I.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. Silvia Bender, Secrétaire d'État au Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture, a ouvert la session au nom du Gouvernement de l'Allemagne et a chaleureusement souhaité la bienvenue à tous les participants, en soulignant les priorités de l'Allemagne en tant que Coordonnateur pour l'Europe: i) réduire les obstacles à une participation active aux travaux du Codex; ii) communiquer sur l'importance du rôle joué par le Codex et, de manière générale, sur la sécurité sanitaire des aliments, dans la transition vers des systèmes alimentaires durables; et iii) encourager une application large des normes du Codex dans les domaines clés, tels que la résistance aux antimicrobiens. Soulignant la place importante accordée à l'approche «Une seule santé», la Secrétaire d'État a également souligné qu'on ne pouvait dissocier, d'une part, la crise climatique, l'appauvrissement de la biodiversité et l'aggravation de la pollution environnementale et, d'autre part, la gestion de la sécurité sanitaire des aliments ainsi que la production et le commerce de denrées alimentaires.
3. Mary Kenny, Spécialiste de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection des consommateurs au Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale, et Peter Sousa Hoejskov, Fonctionnaire technique chargé de la sécurité sanitaire des aliments et des zoonoses au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, ont prononcé un discours d'ouverture au nom de leurs organisations respectives.
4. Steve Wearne, Président de la Commission du Codex Alimentarius (la Commission), et Hilde Kruse, Fonctionnaire principale chargée des normes alimentaires au secrétariat du Codex, se sont également exprimés.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

5. Le Comité, à sa 33^e session, a adopté l'ordre du jour provisoire de la session.
6. En outre, il a décidé de créer un groupe de travail de session ouvert à tous les membres et observateurs, présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et travaillant en anglais et en russe, chargé d'établir l'ordre de priorité des objectifs et de définir les activités régionales connexes à mettre en œuvre entre 2024 et 2025 sur la base de l'annexe II du document CX/EURO 24/33/ 7 (point 6 de l'ordre du jour).

DISCOURS D'OUVERTURE: APPROCHE «UNE SEULE SANTÉ» ET SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS – DÉFIS ET POSSIBILITÉS (point 2 de l'ordre du jour)²

7. La Représentante de la FAO, s'exprimant au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté le point de l'ordre du jour, rappelant que le discours d'ouverture avait pour but de favoriser la discussion et le partage d'informations sur un thème prioritaire en lien avec la sécurité sanitaire des aliments et les travaux du Codex, susceptible d'intéresser la région.
8. Le discours d'ouverture a été prononcé par Martin Cormican, professeur de bactériologie à l'École de médecine et Directeur du Laboratoire national de microbiologie de référence de l'Université de Galway, et avait pour thème: «Approche "Une seule santé" et sécurité sanitaire des aliments – Défis et possibilités».
9. Le conférencier d'honneur a présenté une vue d'ensemble du sujet et a mis l'accent sur les points suivants:
 - a. la santé des personnes et celle des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général sont étroitement liées et interdépendantes;
 - b. adopter l'approche «Une seule santé» signifierait optimiser de manière durable la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et nous obligerait à penser au-delà d'une espèce ou d'un secteur;

¹ CX/EURO 24/33/1; CRD01.

² CX/EURO 24/33/2.

- c. lors de l'élaboration des politiques portant sur «Une seule santé», il est essentiel d'optimiser les ressources, de se concentrer sur les domaines dans lesquels les activités menées ont le plus d'impact, et de reconnaître lorsqu'un point de rendement décroissant est atteint;
- d. des actions interministérielles et une collaboration sont importantes pour maximiser les synergies et trouver un équilibre, bien qu'il soit souvent difficile d'y parvenir, car les ministères étaient souvent chargés d'aborder certaines politiques et certains secteurs, ce qui encourageait les approches cloisonnées;
- e. l'approche «Une seule santé» devrait constituer un élément central, plutôt que de préconiser des mesures symboliques ou ponctuelles;
- f. il convient que les secteurs de la santé des personnes, des animaux et de l'environnement communiquent des éléments probants et des données de manière plus intégrée, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des antimicrobiens, la résistance aux antimicrobiens et la surveillance des zoonoses;
- g. la communication entre les différentes autorités, les parties prenantes et les pays de la région est essentielle à une mise en œuvre réussie de l'approche «Une seule santé»;
- h. il convient d'utiliser l'année de vie corrigée du facteur invalidité (AVCI) et l'année de vie ajustée sur la qualité pour mesurer la charge des maladies d'origine alimentaire et l'impact des interventions, tout en notant la nécessité de prendre en compte la valeur sous-jacente de ces indicateurs et en encourageant les spécialistes de la sécurité sanitaire des aliments à communiquer ces données de manière plus efficace aux responsables des politiques, afin qu'elles soient mieux comprises;
- i. l'éducation joue un rôle important pour changer les mentalités et faire disparaître les cloisonnements afin de généraliser l'approche «Une seule santé».

Discussion

10. Les membres ont salué le discours d'ouverture, dont ils ont confirmé la pertinence et l'importance pour la sécurité sanitaire des aliments et les travaux actuels et futurs du Codex.
11. Les membres ont communiqué des données d'expérience et fait part de différentes activités menées aux niveaux national et régional concernant l'intégration de l'approche «Une seule santé» dans l'élaboration des politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments et l'établissement de réseaux. Ils ont notamment communiqué des données d'expérience relatives à l'utilisation de l'approche «Une seule santé» pour lever les obstacles institutionnels, élaborer des plans d'action nationaux, établir ou renforcer les mécanismes de coordination «Une seule santé», mettre en commun des données et faciliter la communication entre les secteurs. Un membre a indiqué que cette approche ne représentait pas le seul mécanisme permettant de réduire les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments.
12. Les membres ont insisté sur la nécessité de disposer d'approches adaptées pour répondre aux besoins des pays; ils ont exprimé leur intérêt pour un partage de données d'expérience et le souhait d'être informés des outils disponibles pour mettre en œuvre l'approche «Une seule santé».
13. Les membres ont souligné que si la science jouait un rôle essentiel dans l'élaboration de politiques fondées sur des éléments concrets en matière de sécurité sanitaire des aliments, les politiques incluaient des jugements de valeur. Les membres ont également souligné que des politiques «Une seule santé» robustes s'appuyaient sur une bonne communication et la confiance entre les parties prenantes.
14. Étant donné la complexité de l'approche «Une seule santé» et de la durabilité, il a été fait référence à l'approche et aux données relatives à la comptabilisation du coût complet figurant dans l'édition 2023 de *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture*³, publiée par la FAO, qui appuient et éclairent la prise de mesures.
15. Les membres ont pris note du Plan d'action conjoint «Une seule santé»⁴ et du guide de mise en œuvre y relatif élaborés par l'Alliance quadripartite (FAO, Programme des Nations Unies pour l'environnement [PNUE], OMS et Organisation mondiale de la santé animale [OMSA]), et ont reconnu l'utilité de ceux-ci pour la mise en œuvre de l'approche «Une seule santé» au niveau national.
16. Les membres ont demandé au Codex d'inclure l'approche «Une seule santé» parmi ses valeurs essentielles et de l'intégrer dans le Plan stratégique du Codex 2026-2031. Pour aller de l'avant, il a été demandé au Codex

³ *La Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2023*.

⁴ <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240059139>.

d'intégrer systématiquement les considérations relatives à l'approche «Une seule santé» lors de l'examen de propositions de nouveaux travaux et d'accorder la priorité aux sujets qui avaient un impact positif sur la santé humaine sans pour autant avoir des effets négatifs sur la santé animale et sur l'environnement.

17. Le Représentant de l'OMS a encouragé les pays membres de la région Europe à s'appuyer sur les orientations existantes pour mettre en œuvre l'approche «Une seule santé» au niveau national et renforcer les mécanismes de coordination multisectorielle. Il a mentionné le Plan d'action conjoint «Une seule santé», le guide tripartite pour la gestion des zoonoses et les outils opérationnels visant à renforcer les mécanismes de coordination multisectorielle, auxquels les pays membres peuvent se référer lorsqu'ils prennent des mesures.
18. La Représentante de la FAO a mentionné l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, qui peut aider les pays à comprendre les rôles des différentes organisations et à recueillir des données, ce qui peut contribuer à renforcer l'adoption de l'approche «Une seule santé» dans la gestion des risques liés à la sécurité sanitaire des aliments. Les membres ont été encouragés à renforcer les plans d'intervention en cas de situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments en adoptant une approche «Une seule santé», à générer des données de qualité aux fins de la surveillance intersectorielle et à avoir recours aux mécanismes existants pour coordonner les activités, dans la mesure du possible.
19. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont remercié l'intervenant principal pour son discours complet et inspirant. Ils ont pris note des progrès accomplis et des nombreux bons exemples communiqués, et ont encouragé les pays à en tirer parti pour continuer à appliquer l'approche «Une seule santé» dans les activités relatives à la sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

20. Le Comité:
 - i. a pris note des informations et des observations communiquées lors des débats, en particulier concernant l'importance de l'approche «Une seule santé» pour réduire les risques pour la sécurité sanitaire des aliments, et s'est félicité des exemples de travaux en cours fournis;
 - ii. a encouragé les pays à continuer d'intégrer l'approche «Une seule santé» pour remédier aux problèmes concernant la sécurité sanitaire des aliments, reconnaissant qu'il fallait pour cela instaurer la confiance et disposer de politiques favorables et de mesures permettant de lever les obstacles institutionnels;
 - iii. a encouragé les pays à renforcer les activités multisectorielles et pluridisciplinaires, notamment la surveillance intégrée et le partage de données entre les secteurs;
 - iv. a encouragé la communauté de la sécurité sanitaire des aliments à prendre une part active aux mécanismes de coordination et à la communication avec les autres professionnels à l'échelle nationale et dans les autres pays;
 - v. a pris acte de l'engagement des membres dans la région ainsi que de la FAO et de l'OMS à renforcer de plus en plus les capacités d'opérationnalisation de l'approche «Une seule santé» aux niveaux national, régional et international; et
 - vi. a demandé à la Commission du Codex Alimentarius de tenir compte de la nécessité d'inclure l'approche «Une seule santé» en tant que valeur essentielle dans le Plan stratégique du Codex 2026-2031 et de renforcer l'application de cette dernière dans les travaux du Codex, en particulier dans le cadre des propositions de nouveaux travaux.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (point 3 de l'ordre du jour)⁵

21. Le secrétariat du Codex a présenté un résumé des questions soumises pour information qui intéressent directement le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, en notant que les travaux relatifs au Plan stratégique du Codex 2026-2031 seraient traités séparément au titre du point 7 de l'ordre du jour.
22. Le Président a encouragé les membres à participer activement aux débats menés au sein du Comité exécutif et de la Commission, et à noter l'encouragement à soumettre des documents de travail ayant trait aux propositions

⁵ CX/EURO 24/33/3.

de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, en ayant recours aux mécanismes existants au sein du Codex.

23. Se référant à la demande formulée par le Comité à sa 32^e session, et notant que le secrétariat du Codex présenterait un document à la Commission, à sa 47^e session, concernant la diffusion de la session du Comité exécutif sur le web, les membres ont estimé qu'il serait utile de diffuser les débats du Comité exécutif sur le web car cela permettrait d'accroître la transparence et de renforcer la confiance des membres à l'égard de la gestion du Codex. Il serait particulièrement intéressant pour les membres d'avoir accès aux discussions portant sur le Plan stratégique du Codex et sur les propositions de nouveaux travaux soumises directement au Comité exécutif, ce qui permettrait de mieux préparer les débats qui auront lieu au sein de la Commission. En outre, la diffusion de la session du Comité exécutif sur le web offrirait aux membres la possibilité de prendre connaissance des discussions au sein du Comité exécutif et des rôles et responsabilités des participants présents, ce qui contribuerait à mobiliser et à former les futurs membres du Comité exécutif. La diffusion sur le web pourrait également faciliter les contributions ainsi que la soumission au Coordonnateur d'observations relatives aux questions examinées au sein du Comité exécutif.

Conclusion

24. Le Comité:
- i. a pris note des informations fournies dans le document de travail et par le secrétariat du Codex au cours de la session;
 - ii. a réitéré la demande exprimée à sa 32^e session, tendant à ce que le secrétariat du Codex étudie plus avant la possibilité de diffuser la session du Comité exécutif sur le web;
 - iii. a encouragé les membres à contribuer activement aux débats menés au sein du Comité exécutif et de la Commission;
 - iv. a pris note de ce que la Commission, à sa 46^e session, avait encouragé les membres à soumettre des documents de travail ou des propositions de nouveaux travaux sur les nouvelles sources d'aliments et les nouveaux systèmes de production, en ayant recours aux mécanismes existants.

TRAVAUX DU CODEX INTERESSANT LA REGION (Point 4 de l'ordre du jour)⁶

25. Le Coordonnateur régional a présenté le point de l'ordre du jour et les principales questions relatives aux travaux du Codex intéressant la région Europe. Les membres sont convenus des problèmes recensés et ont formulé les commentaires et observations complémentaires suivants.

Discussion

26. Les membres ont confirmé qu'à ce jour, ils n'avaient pas connaissance d'exemples de la mise en œuvre du projet d'orientations relatives à l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décision du Codex et les autres facteurs à prendre en considération;
27. En ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, les membres ont fait état des initiatives menées en vue de renforcer les capacités des parties prenantes de différents secteurs de mettre en œuvre les textes du Codex relatifs à la résistance aux antimicrobiens et à réduire l'utilisation d'agents antimicrobiens dans la production alimentaire. Il a été noté que le Conseil de l'Union européenne réuni en juin 2023 avait adopté la Recommandation du Conseil de l'UE relative au renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé», et que le 26 septembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendrait une réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens qui offrirait une nouvelle occasion de débattre de cette question. Les membres ont accueilli favorablement l'enquête de 2024 sur l'utilisation et les effets des textes du Codex qui comprendra le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CXC 61-2021).
28. En ce qui concerne l'approche «Une seule santé», les membres se sont félicités de la référence à son caractère crucial dans le projet de Plan stratégique du Codex 2026-2031 et lors des récents débats sur l'élaboration de nouveaux textes du Codex, tels que les travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH) sur les directives relatives aux mesures de contrôle de l'hygiène des aliments sur les marchés alimentaires traditionnels.

⁶ CX/EURO 24/33/4.

Un membre a proposé que les normes du Codex comprennent des dispositions sur les déchets alimentaires afin de tenir compte des incidences sur l'environnement.

29. En ce qui concerne la diffusion sur le web et les modalités virtuelles, les membres ont demandé un complément d'information sur son incidence sur la participation et ont estimé qu'il fallait clarifier les procédures d'inscription, l'objectif, les procédures et les pratiques appropriées pour les différents formats de réunion (webinaires, réunions en ligne des groupes de travail électronique, par exemple).
30. En ce qui concerne l'inscription, les représentants des secrétariats des pays hôtes ont fait part de leurs difficultés à savoir à l'avance si les délégués inscrits participeraient physiquement à la réunion ou s'ils la suivraient sur le web, s'agissant de l'organisation de réunions en présentiel avec diffusion sur le web. Ils ont également signalé que certaines délégations demandaient à être reconnues lorsqu'elles suivaient la diffusion sur le web.
31. Le secrétariat a précisé que si la participation aux sessions du Codex pendant la pandémie de covid-19 avait augmenté grâce au recours à des formats virtuels, les pays hôtes avaient ensuite adopté des modalités de réunion différentes, et qu'il fallait obtenir davantage de retours d'information et procéder à des analyses plus approfondies afin de pouvoir comparer les données relatives à la participation.
32. Les membres ont noté que les divers comités techniques appliquaient des approches différentes dans leurs processus d'établissement des priorités pour les travaux et qu'il était nécessaire de disposer d'orientations à cet égard afin d'améliorer la clarté et la cohérence des approches. Les membres ont demandé au secrétariat du Codex de mettre au point la version finale des indications pratiques permettant de résoudre les difficultés liées aux nouveaux travaux et d'établir un ordre de priorité les concernant, et ont suggéré que l'approche «Une seule santé» soit prise en compte dans le cadre de ces travaux.
33. Les membres ont fait rapport sur leur participation au groupe de travail électronique relevant de la Commission, au sujet de la proposition d'amendement à la Norme générale sur les jus et les nectars de fruits (CXS 247-2005). Selon eux, l'amendement proposé devait comporter une analyse plus approfondie des données et des défis en matière de contrôle des aliments et il était préférable qu'il soit examiné dans le cadre d'un comité technique. Un membre a déclaré que le fait qu'un groupe de travail électronique relève directement de la Commission était un argument supplémentaire en faveur de l'importance qu'il y avait à diffuser les sessions du Comité exécutif sur le web.
34. Concernant l'adoption par voie de vote des LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, les membres ont noté qu'il avait été impossible de parvenir à un consensus à ce sujet, et ce en dépit des consultations menées. Les membres ont rappelé que le Codex devrait s'abstenir d'élaborer de nouvelles LMR pour les activateurs de croissance, pour les raisons déjà évoquées lors de la 46^e session de la Commission⁷. Il a également été rappelé que le Codex ne devrait pas s'engager dans des travaux ayant peu de chances de faire l'objet d'un consensus.
35. S'agissant des travaux du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS), qui se dérouleront en présentiel avec la possibilité de participer à distance lors de sa prochaine session, il a été noté que le Royaume-Uni coprésidait le groupe de travail électronique chargé des éventuelles révisions des *Principes applicables à la traçabilité/au traçage des produits en tant qu'outil d'un système d'inspection et de certification des denrées alimentaires* (CXG 60-2006) et que la Norvège proposait que de nouveaux travaux soient entrepris sur la «liste des établissements» en invitant d'autres membres à participer aux débats sur cette question délicate.
36. S'agissant du groupe de travail électronique présidé par la Nouvelle-Zélande et coprésidé par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, mis en place au sein du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) et chargé de mener de nouveaux travaux sur les affirmations figurant sur les labels de durabilité, le Comité a pris note de l'intérêt des membres pour ces travaux.
37. S'agissant des travaux du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), il a été noté que la Turquie présidait un groupe de travail électronique chargé d'élaborer un document de travail sur la révision du *Code d'usages pour le contrôle des mauvaises herbes afin de prévenir et de réduire la contamination par les alcaloïdes de pyrrolizidine dans l'alimentation de consommation humaine et de consommation animale* (CXC 74-2014).

⁷ REP23/CAC, annexe IX.

Conclusion

38. Le Comité:

- i. a confirmé la pertinence des points de travail indiqués dans le document CX/EURO 24/33/4;
- ii. a noté qu'à ce jour, les membres n'avaient pas connaissance d'exemples de la mise en œuvre du projet d'orientations relatives à l'application des Déclarations de principes concernant le rôle de la science;
- iii. a pris note des efforts déployés par les membres de la région Europe pour prendre des mesures préventives visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens conformément à l'approche «Une seule santé», pour tenir compte des textes existants du Codex concernant la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire lors de la conception et de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales, et a encouragé les membres à se servir de l'enquête de 2024 pour faire connaître les actions qu'ils mènent;
- iv. s'est félicité de la référence au caractère crucial de l'approche «Une seule santé» dans le projet de Plan stratégique du Codex 2026-2031 et lors des récents débats sur l'élaboration de nouveaux textes du Codex;
- v. a rappelé et a recommandé, conformément à l'adoption, par voie de vote, du projet de LMR pour le chlorhydrate de zilpatérol dans le foie, les rognons et les muscles de bovins, a recommandé que le Codex devait s'abstenir d'élaborer des LMR pour les activateurs de croissance ou d'accepter de commencer de nouveaux travaux sur des questions qui ne se prêtaient pas à l'établissement de normes;
- vi. a noté que les membres de la région avaient une expérience globalement positive de la diffusion sur le web et qu'ils souhaitaient maintenir et appliquer systématiquement cette pratique pour les sessions de la Commission et de ses comités techniques; que les membres souhaitaient que les procédures et les pratiques appropriées pour les différents formats de réunion soient clarifiées; que les secrétariats des pays hôtes de la région s'étaient déclarés préoccupés par la difficulté d'organiser des manifestations en présentiel du fait de la possibilité de suivre les réunions sur le web; et que le secrétariat du Codex fournirait au Comité exécutif de plus amples informations sur l'expérience acquise concernant les différents formats de réunion;
- vii. a pris note des enseignements tirés des différents formats de réunion et du fait qu'il existait toujours des divergences quant aux préférences des membres de la région;
- viii. a noté les différentes approches mises en œuvre par les différents comités du Codex en matière d'établissement de priorités pour les travaux et a souligné la nécessité de disposer d'une vue d'ensemble et d'orientations pratiques sur la manière dont les nouveaux travaux sont préparés et hiérarchisés au sein du Codex, comme cela avait été recommandé par le Comité exécutif à ses 83^e et 85^e sessions (2022 et 2023);
- ix. a noté les résultats de la 33^e session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) selon lesquels le Règlement intérieur du Codex continuerait d'être interprété de manière à inclure les sessions en ligne des organes subsidiaires de la Commission et que l'examen du Règlement intérieur pour les sessions de la Commission était reporté à la 34^e session du CCGP (2025);
- x. a encouragé les membres intéressés à participer activement au groupe de travail électronique actuellement chargé de la proposition d'amendement de la *Norme générale sur les jus et les nectars de fruits* (CXS 247-2005) en vue de son examen par le Comité exécutif, à sa 87^e session, et par la Commission, à sa 47^e session;
- xi. a encouragé les membres à participer activement aux travaux du Codex portant sur les questions recensées au cours des débats et énumérées au tableau 1 du document CX/EURO 24/33/4.

QUESTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET À LA QUALITÉ DES ALIMENTS AU SEIN DE LA RÉGION (point 5.1 de l'ordre du jour)⁸

39. Le Représentant de l'OMS, au nom de la FAO et de l'OMS, a présenté ce point de l'ordre du jour et a rappelé les débats qui se sont tenus à la 32^e session du Comité (2022) au sujet des questions actuelles et émergentes relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans la région. Le Représentant a signalé que le document contenait des informations sur les questions prioritaires relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments dans la région Europe, notamment les questions émergentes, et fournissait le contexte nécessaire

⁸ CX/EURO 24/33/5; CRD02 (Union européenne); CRD03 (Royaume-Uni); CRD04 (Türkiye); CRD05 (Espagne).

pour définir les problèmes et les besoins de la région en matière de normes alimentaires et de contrôle des aliments. L'objectif du document était également de susciter des débats pertinents pour éclairer les activités de renforcement des capacités et les orientations stratégiques de la FAO et de l'OMS destinées aux pays de la région.

40. Un exposé technique sur les recommandations nutritionnelles a été présenté par une nutritionniste de la Division de l'alimentation et de la nutrition de la FAO, qui a rappelé que les recommandations nutritionnelles étaient une ressource utile et disposaient d'un vaste potentiel s'agissant d'étayer les politiques et les programmes et d'apprendre aux consommateurs à s'alimenter sainement. Le rôle des recommandations nutritionnelles peut être encore renforcé au moyen d'une communication et d'une mise en œuvre efficaces. Pour donner suite à la demande croissante concernant l'intégration des considérations de durabilité, la FAO met la dernière main à une nouvelle méthode, les recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, qui permettra de fournir aux pays des conseils pour élaborer des recommandations nutritionnelles fondées sur des éléments factuels et intégrant les questions de durabilité afin de promouvoir une alimentation saine et une bonne nutrition et de contribuer à la transformation des systèmes alimentaires.
41. La nutritionniste a insisté sur les difficultés mondiales persistantes en matière de nutrition et de systèmes alimentaires et a indiqué que, depuis la première Conférence internationale sur la nutrition de la FAO et de l'OMS en 1992, plus de 100 pays avaient mis au point des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments. Elle a souligné le potentiel et le besoin avérés de recommandations nutritionnelles pour étayer les politiques, les programmes et les mesures dans l'ensemble des systèmes alimentaires. À cette fin, la FAO s'emploie à développer la méthode des recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, afin que les pays puissent élaborer et mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles présentant plusieurs aspects novateurs. Ces aspects comprennent l'ancrage dans les systèmes alimentaires et la pensée systémique, des orientations visant à rendre le processus plus rigoureux scientifiquement, et des orientations sur l'intégration des considérations de durabilité sur la base d'un cadre conceptuel qui associe des travaux récents de la FAO et de l'OMS sur l'alimentation saine, à savoir la publication intitulée «Régimes alimentaires sains et durables – Principes directeurs⁹» et le cadre pour des systèmes alimentaires durables¹⁰.

Discussion

42. Les membres se sont félicités des informations communiquées au sujet des questions de sécurité sanitaire des aliments. Un aperçu complet des actions menées actuellement dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments dans l'Union européenne et d'autres parties de la région a été présenté. L'attention a été appelée sur trois outils, pour lesquels des informations avaient été rendues publiques: i) le Système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux et la base de données RASFF Window, qui permettent d'échanger des informations sur des faits ayant trait à la sécurité sanitaire des aliments; ii) le Réseau d'alerte et de coopération¹¹; et iii) le Réseau de lutte contre la fraude agroalimentaire de l'UE¹², au sein duquel les membres peuvent échanger confidentiellement des informations.
43. La Présidente a rappelé l'existence du registre sur la fraude alimentaire, contenant d'autres informations pertinentes, qui a été créé sous l'égide du Comité et que l'on trouve sur le site web du Codex¹³, et a encouragé les membres à vérifier la liste des points de contact et à la mettre à jour si nécessaire.
44. Les membres se sont félicités des travaux actuellement menés par la FAO et l'OMS sur l'élaboration et la mise en œuvre de recommandations nutritionnelles et sur la promotion d'une alimentation saine et durable.
45. Les membres ont mis en commun des informations et de l'expérience acquise sur l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une alimentation saine, en présentant des exemples tels que des mesures fiscales, des systèmes d'étiquetage, des programmes d'alimentation scolaire et des initiatives de communication et de promotion de la santé.
46. L'expérience acquise concernant l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments au niveau national, y compris ciblant des groupes de population spécifiques, a été mise en commun. Il a été constaté que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix

⁹ <https://www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1329630/>.

¹⁰ <https://www.fao.org/cfs/cfs-hlpe/publications/hlpe-15/fr>.

¹¹ https://food.ec.europa.eu/safety/acn/reports-and-publications_en.

¹² https://food.ec.europa.eu/safety/eu-agri-food-fraud-network_en.

¹³ <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/codex-regions/cceuro/about/food-fraud/fr/>.

des aliments portaient sur un large éventail d'aspects, notamment les pratiques de sécurité sanitaire des aliments, la prévention du gaspillage alimentaire, les achats publics et les programmes d'alimentation scolaire.

47. Les membres ont signalé que, ces dernières années, les considérations de durabilité avaient été de plus en plus intégrées lors de l'élaboration de recommandations nutritionnelles. Des recommandations ont ainsi été formulées pour encourager une transition vers une alimentation plus riche en végétaux, une réduction de la consommation d'aliments d'origine animale et la promotion de la diversité alimentaire et de la consommation d'aliments locaux.
48. Un membre a souligné qu'il n'était pas nécessaire que le Codex s'abstienne d'aborder la question de la durabilité. Selon lui, le projet de Plan stratégique 2026-2031 indique que le Codex a un rôle à jouer dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant à répondre à la nécessité plus générale de mettre en place des systèmes alimentaires plus durables, et les objectifs en matière de durabilité font déjà partie des travaux du Codex¹⁴.
49. Il a été convenu que les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments devaient être propres à chaque pays, mais qu'il y avait beaucoup de convergences au niveau sous-régional. Les membres ont appelé l'attention sur le régime méditerranéen et les recommandations du Conseil des ministres des pays nordiques¹⁵.
50. Les membres ont également présenté les problèmes auxquels ils étaient confrontés concernant la mise à jour des politiques et des mesures en faveur d'une alimentation saine, indiquant notamment qu'il leur était difficile de trouver des accords avec le secteur privé en vue de la mise en œuvre de mesures réglementaires visant à promouvoir la santé et une alimentation saine et de faire évoluer le comportement des consommateurs.
51. Les membres sont convenus qu'il était utile de poursuivre le partage d'expérience entre les pays de la région en ce qui concerne l'élaboration et l'utilisation de recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments et qu'il fallait comprendre les besoins des pays qui étaient en train d'élaborer ce type de recommandations.
52. Les membres ont proposé de créer un groupe de travail d'experts, afin de faire avancer les travaux sur les recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments dans la région Europe.
53. Concernant la distinction entre les «recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments» et les «recommandations nutritionnelles», la nutritionniste a indiqué que la plupart des pays dans le monde utilisaient le terme générique «recommandations nutritionnelles» et a fait remarquer que plusieurs pays de la région œuvraient à l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires, une notion plus large que celle de «recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments»; elle a par ailleurs indiqué que l'on allait renommer le recueil de la FAO «recommandations nutritionnelles». La nutritionniste a également expliqué que les nouvelles orientations sur le suivi et l'évaluation (étape 6 de la méthode des recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires de la FAO) pourraient être utilisées par tous les pays, mais qu'il faudrait les adapter en fonction des contextes nationaux spécifiques.
54. La Représentante de la FAO a encouragé les pays qui étaient en train d'élaborer ou de réviser des recommandations nutritionnelles fondées sur le choix des aliments à participer au groupe de travail d'experts. Elle a indiqué aux membres qu'un soutien technique pour l'élaboration de recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires était prêté au Monténégro, à la Serbie, au Kirghizistan, au Tadjikistan et à l'Ouzbékistan et que, dans ce cadre, des responsables de l'élaboration des politiques et des fournisseurs de données de différents secteurs étaient réunis pour permettre une approche multidisciplinaire allant au-delà du secteur de la santé et que l'on analysait les données et les informations disponibles sur les difficultés en matière de santé liées à l'alimentation.
55. Les membres se sont dits intéressés à l'idée d'aborder la durabilité de manière générale dans le contexte des travaux du Codex et de l'utilisation des normes du Codex, et ont proposé que ce sujet soit examiné plus avant à la 34^e session du Comité.

¹⁴ Notamment la sécurité sanitaire pour l'utilisation et le recyclage de l'eau dans la production et la transformation des aliments; les principes et directives pour l'évaluation et l'utilisation des programmes volontaires d'assurance par des tiers; certification électronique/dématérialisée; orientations relatives au recours à l'audit à distance; travaux en rapport avec la révision des directives relatives à la traçabilité; proposition de nouveaux travaux relatifs à l'utilisation de matières recyclées dans le conditionnement des aliments; nouveaux débats sur l'utilisation d'inhibiteurs environnementaux.

¹⁵ <https://www.norden.org/en/foodsystems>.

Conclusion

56. Le Comité:

- i. a noté et approuvé les priorités en matière de questions de sécurité sanitaire des aliments dans la région indiquées dans le document;
- ii. a encouragé les États membres à élaborer et mettre en œuvre des recommandations nutritionnelles fondées sur l'approche des systèmes alimentaires et intégrant des considérations de durabilité, en utilisant les orientations et les outils disponibles;
- iii. a décidé de créer un groupe de travail d'experts bénéficiant du soutien de la FAO et de l'OMS, présidé par l'Allemagne et coprésidé par l'Espagne, le Kazakhstan et la Türkiye, dont le mandat serait le suivant:
 - Recenser les besoins et l'expérience des membres de la région Europe en ce qui concerne l'élaboration de recommandations nutritionnelles et l'inclusion de considérations de durabilité dans celles-ci.
 - Examiner les outils internationaux existants.
 - Proposer des mesures de suivi en vue de leur examen à la 34^e session du Comité, notamment l'éventuelle élaboration d'orientations pour aider les membres de la région à mettre au point des recommandations nutritionnelles comprenant des considérations de durabilité et fondées sur l'approche des systèmes alimentaires.

Le groupe de travail d'experts travaillera en anglais, espagnol et russe et pourra se réunir en visioconférence. Le rapport du groupe de travail d'experts devra être communiqué au secrétariat du Codex au moins trois mois avant la 34^e session du Comité de coordination du Codex pour l'Europe.

- iv. est convenu de signaler au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, à sa 44^e session, la création au sein du Comité de coordination du Codex pour l'Europe d'un groupe de travail d'experts sur les recommandations nutritionnelles;
- v. a pris note d'une proposition¹⁶ visant à étudier les travaux ciblés qui pourraient être menés pour aider les membres de la région à promouvoir la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité au moyen d'activités liées à l'élaboration et à l'utilisation de normes du Codex, et est convenu de se pencher sur cette question à sa 34^e session.

ACTIVITÉS FAO/OMS DANS LA RÉGION (point 5.2 de l'ordre du jour)¹⁷

57. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté aux délégués des informations sur les travaux menés actuellement pour renforcer les capacités régionales et nationales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, notamment les travaux concernant la transformation des systèmes alimentaires dans une optique de durabilité, l'approche «Une seule santé», la résistance aux antimicrobiens, la nutrition et les systèmes officiels de contrôle des aliments. Les efforts visant à renforcer les capacités à participer de manière effective au Codex dans le cadre des projets financés par le Fonds fiduciaire du Codex, ainsi que les cours de formation en ligne du Codex¹⁸, ont également été évoqués. La collaboration avec les membres, les partenaires et les donateurs dans le contexte d'initiatives de la FAO et de l'OMS a été saluée avec reconnaissance.

Discussion

58. Les membres se sont félicités des informations présentées, ont remercié la FAO et l'OMS pour les travaux en cours et sont convenus des avantages de la collaboration et de l'échange technique dans la région. Les membres:
- a. ont encouragé la FAO et l'OMS à poursuivre leurs activités et travaux complémentaires conjoints sur la mise en œuvre de leurs stratégies mondiales pour la sécurité sanitaire des aliments;

¹⁶ CRD03.

¹⁷ CX/EURO 24/33/6.

¹⁸ <https://elearning.fao.org/course/view.php?id=800>.

- b. ont constaté le succès du récent cours encadré consacré à l'approche «Une seule santé», qui a été dispensé via le Centre régional d'apprentissage en ligne de la FAO (20 février - 15 mars 2024) et a réuni des participants de différents secteurs, et ont encouragé la FAO et l'OMS à mener d'autres initiatives similaires. Les membres ont été informés que le cours en version russe aurait lieu au deuxième semestre de 2024;
- c. ont dit attendre avec intérêt la prochaine réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la résistance aux antimicrobiens (septembre 2024), qui offrait une occasion d'intensifier l'action dans ce domaine et d'exprimer les points de vue de la région européenne;
- d. se sont félicités des informations communiquées par des membres de la région (Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, Tadjikistan et prochainement l'Ouzbékistan) au sujet de l'application de l'Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments;
- e. ont proposé un échange concernant l'expérience et les enseignements tirés de l'application de l'Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, car les résultats obtenus ont facilité la mise en place d'actions stratégiques pour atteindre l'objectif de bon fonctionnement des systèmes de contrôle des aliments;
- f. ont pris note de l'élaboration de l'Outil d'évaluation de la Société financière internationale et de l'OMS relatif à la Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments;
- g. se sont félicités de la bonne exécution des activités menées dans le cadre du Fonds fiduciaire du Codex dans la région grâce à l'appui de la FAO et de l'OMS. Les membres bénéficiaires ont fait part de leur satisfaction quant au fait que le Fonds fiduciaire du Codex leur permettait de renforcer leurs capacités nationales relatives au Codex au moyen de formations, d'avis d'experts et de séances de tutorat offrant des possibilités de jumelage. Les membres ont dit attendre avec intérêt de recevoir les résultats du 8^e cycle de projets du Fonds fiduciaire du Codex, pour lequel les deux derniers membres potentiellement bénéficiaires de la région Europe n'avaient pas présenté de demande;
- h. ont pris note de l'appui prêté au titre de projets régionaux, à savoir le Programme de Partenariat FAO-Türkiye, qui a contribué à l'inspection du système HACCP (analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise) dans des entreprises alimentaires à haut risque, et le projet financé par la Fédération de Russie sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, qui a contribué à l'élaboration d'un plan d'action, à des formations destinées à des spécialistes et à la promotion de l'usage prudent des agents antimicrobiens;
- i. ont accueilli avec satisfaction les publications techniques de la FAO et de l'OMS sur des enjeux actuels, notamment la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire et les outils numériques innovants consacrés aux risques émergents et aux inhibiteurs environnementaux dans les systèmes agroalimentaires, constatant que ces publications constituaient une excellente source d'informations;
- j. s'est félicité de la prochaine tenue d'une séance d'information technique régionale de la FAO et de l'OMS sur l'approche «Une seule santé» et la sécurité sanitaire des aliments.

Conclusion

59. Le Comité:

- i. a pris note avec satisfaction des activités menées par la FAO et l'OMS dans la région, y compris au titre du Fonds fiduciaire du Codex, lesquelles contribuent aux objectifs du programme FAO/OMS sur les normes alimentaires et au renforcement des capacités en matière de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments dans la région;
- ii. a encouragé les membres de la région à poursuivre leur collaboration avec la FAO et l'OMS en ce qui concerne la mise en œuvre des activités menées actuellement aux niveaux régional et national pour renforcer les systèmes de contrôle des aliments et l'application de l'approche «Une seule santé»; et
- iii. a noté l'intérêt des membres de la région s'agissant de mettre en commun les enseignements tirés de la mise en œuvre de l'Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments.

PLAN STRATEGIQUE DU CODEX 2020-2025: MISE EN ŒUVRE DANS LA REGION EUROPE (point 6 de l'ordre du jour)¹⁹

60. La Présidente a présenté ce point concernant l'examen de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex 2020-2025 et du plan de communication régional, dont il est rendu compte dans le document.
61. Les membres se sont félicités des activités menées par le Coordonnateur pour l'Europe, soulignant en particulier l'utilité des réunions informelles en ligne organisées en amont des réunions du Codex.
62. Comme il en a été décidé lors de l'adoption de l'ordre du jour, un groupe de travail de session, présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a été créé pour élaborer le plan de travail régional pour la période 2024-2025.
63. Pour amorcer les débats, le groupe de travail s'est penché sur les objectifs stratégiques prioritaires, les objectifs prioritaires, les activités pour la période 2024-2025, les parties responsables et les collaborateurs ainsi que sur les résultats escomptés d'ici à 2025, tels qu'ils sont proposés à l'annexe II du document CX/EURO 24/33/7.
64. La Présidente a présenté les résultats finaux des débats menés sur le plan de travail régional, qui figurent à l'annexe II, et a pris note du soutien des membres.

Conclusion

65. Le Comité:
 - i. a pris note du compte rendu du Coordonnateur pour l'Europe sur la mise en œuvre du plan de travail régional et des activités de communication en 2022 et 2023;
 - ii. a pris note avec satisfaction des réunions informelles en ligne que le Coordonnateur pour l'Europe organise à l'intention des membres de la région en amont des sessions des comités du Codex;
 - iii. est convenu du plan de travail régional à mettre en œuvre en 2024-2025 pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et objectifs globaux qui ont été définis comme prioritaires (annexe II).

PLAN STRATEGIQUE DU CODEX 2026-2031: ÉTAT D'AVANCEMENT ET PROCHAINES ÉTAPES (point 7 de l'ordre du jour)²⁰

66. Le secrétariat du Codex a présenté le document et a rappelé le processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031.
67. Dans une lettre circulaire (CL 2024/10-EXEC), les membres et les observateurs avaient été invités à communiquer leurs observations sur les éléments suivants du Plan stratégique du Codex 2026-2031: vision; mission; valeurs fondamentales; un exposé des facteurs de changement; le rôle du Codex; une présentation de haut niveau des méthodes de travail du Codex. Ils avaient également été invités à répondre à certaines questions qui faciliteraient l'élaboration de la deuxième partie du Plan stratégique du Codex 2026-2031, tel que convenu par le Comité exécutif à sa 85^e session²¹. La lettre circulaire avait été publiée en janvier 2024 (CL 2024/10-EXEC), les observations devant être communiquées au plus tard le 9 avril 2024.
68. À la 85^e session du Comité exécutif, il a également été convenu que les recommandations et les questions contenues dans la lettre circulaire seraient utilisées par le Président et les Vice-Présidents de la Commission pour tenir des consultations informelles avec les régions par l'intermédiaire des Coordonnateurs régionaux, ainsi qu'avec les observateurs. L'objectif des consultations informelles était d'encourager les interactions, les discussions et la réflexion, et d'aider les membres et les observateurs à répondre à la lettre circulaire. Une consultation informelle des membres de la région Europe avait été organisée le 29 février 2024. Des consultations analogues avaient été organisées avec les autres régions du Codex.
69. Un document (CX/EXEC 24/86/4) résumant les observations reçues en réponse à la lettre circulaire et les informations recueillies dans le cadre des consultations informelles avec les régions serait présenté au Comité exécutif à sa 86^e session et servira de point de départ à de nouveaux débats et à la poursuite de l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031, l'objectif étant que le Plan stratégique soit approuvé par la Commission à sa 47^e session.

¹⁹ CX/EURO 24/33/7.

²⁰ CX/EURO 24/33/8.

²¹ REP23/EXEC2.

Discussion

70. Les membres ont remercié le Président et les Vice-Présidents pour les consultations informelles régionales et ont demandé au Comité exécutif et à la Commission de poursuivre l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031:
- a. en tenant compte de la dynamique qui est née du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et qui se poursuit en faveur d'une transition vers des systèmes alimentaires durables;
 - b. en faisant figurer, dans la vision et la mission du Codex, la nécessité d'adapter les travaux du Codex à l'évolution du contexte mondial;
 - c. en incluant la numérisation et l'appauvrissement de la biodiversité parmi les facteurs de changement;
 - d. en continuant de faire référence à la collaboration avec d'autres organisations internationales, conformément à l'article 1 des Statuts de la Commission du Codex Alimentarius (Manuel de procédure) et comme il a déjà été mentionné dans le Plan stratégique du Codex 2014-2019;
 - e. en reconnaissant la nécessité d'appliquer l'approche «Une seule santé» dans les travaux du Codex, comme cela est déjà indiqué dans les documents stratégiques de la FAO et de l'OMS.
71. La Représentante de la FAO a rappelé au Comité qu'il y avait une occasion à saisir tous les deux ans lors du Bilan après le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires et a encouragé les membres à travailler avec leurs coordonnateurs nationaux, en leur communiquant des informations actualisées sur le renforcement des systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, notamment sur l'utilisation des textes du Codex. Cela donnerait plus de visibilité au rôle important que joue la sécurité sanitaire des aliments dans la transition vers des systèmes alimentaires durables. Il a été rappelé au Comité que «la qualité et la sécurité sanitaire des aliments» constituaient l'un des six domaines d'action prioritaires dans la région figurant dans les feuilles de route nationales élaborées dans le cadre du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires.

Conclusion

72. Le Comité:
- i. a pris note du processus d'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031, se félicitant des efforts déployés par le Président et les Vice-Présidents pour favoriser l'inclusion;
 - ii. a encouragé les membres de la région à participer activement à l'élaboration de la version finale du Plan stratégique du Codex 2026-2031;
 - iii. a recommandé que le Comité exécutif et la Commission poursuivent l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2026-2031:
 - a. en prêtant une attention particulière à l'adaptation des travaux du Codex à l'évolution du contexte mondial, en particulier à l'importance d'une transition vers des systèmes alimentaires durables;
 - b. en reconnaissant la nécessité d'appliquer l'approche «Une seule santé» dans les travaux du Codex;
 - c. en incluant la numérisation et l'appauvrissement de la biodiversité parmi les facteurs de changement;
 - d. en incluant la collaboration avec d'autres organisations internationales dans les méthodes de travail.

UTILISATION ET IMPACT DES NORMES DU CODEX DANS LA RÉGION (point 8 de l'ordre du jour)²²

Introduction

73. Le secrétariat du Codex a présenté les résultats des enquêtes de 2022 et 2023 sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en se concentrant tout particulièrement sur la région Europe et en notant l'augmentation du nombre de réponses provenant de la région en 2023 par rapport à 2022 et l'action qui est menée pour encourager tous les membres de la région à transmettre davantage de réponses. Le secrétariat du Codex a noté en outre que ce travail était financé au moyen de ressources extrabudgétaires provenant de la République de Corée.

²² CX/EURO 24/33/9.

Discussion

74. Les membres ont pris note des résultats des enquêtes et suggéré que, dans les futures enquêtes, la liste des obstacles présélectionnés soit raccourcie à des fins de clarté et pour éviter les doublons.
75. Les membres ont également fait les suggestions suivantes:
- Des données quantitatives concernant l'utilisation des textes du Codex pourraient être ajoutées, telles que le nombre de téléchargements de textes à partir du site web du Codex et de références aux normes du Codex dans les mesures sanitaires et phytosanitaires et les notifications d'obstacles techniques au commerce.
 - Des informations complémentaires pourraient être recueillies auprès de la FAO, de l'OMS et d'autres organisations internationales au sujet de l'utilisation des textes du Codex dans le cadre d'activités de renforcement des capacités.
 - L'analyse du processus d'adoption des textes du Codex, notamment des réserves émises par les membres, pourrait être un moyen de mesurer l'utilisation et l'impact des textes du Codex.
 - Les bases de données relatives aux pesticides, aux médicaments vétérinaires et aux additifs alimentaires pourraient être modernisées et une base de données consacrée aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage pourrait être ajoutée afin de faciliter l'élaboration et l'utilisation des textes du Codex.
76. Les membres ont manifesté leur intérêt pour les résultats de l'enquête de 2024 sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021).
77. En réponse aux observations formulées, le secrétariat du Codex:
- a suggéré que la liste des obstacles soit révisée une fois achevée l'enquête de 2024, afin que les résultats soient cohérents et comparables d'une année sur l'autre;
 - a noté que la collaboration avec l'OMC portant sur le système de notification de cette dernière était envisagée comme l'un des moyens d'élaborer un mécanisme permettant de suivre l'utilisation et l'impact des textes du Codex, et qu'elle serait mise en œuvre en temps voulu, en fonction des ressources disponibles;
 - a fait savoir que la modernisation des bases de données s'inscrivait dans le cadre d'un processus de renouvellement de l'infrastructure informatique du Codex, et qu'une fois que les bases de données seraient transférées à la nouvelle plateforme, d'autres bases pourraient être mises au point, si les ressources le permettent;
 - a confirmé que le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021) serait intégré à l'enquête de 2024.

Conclusion

78. Le Comité:
- i. a pris note des résultats de l'enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en particulier ceux qui concernent la région;
 - ii. a manifesté son intérêt pour l'ajout de données quantitatives concernant l'utilisation des textes du Codex (nombre de téléchargements de textes à partir du site web du Codex et de références aux normes du Codex dans les mesures sanitaires et phytosanitaires et les notifications d'obstacles techniques au commerce, par exemple) ainsi que pour la collecte d'informations complémentaires issues des activités de renforcement des capacités menées par la FAO, l'OMS et d'autres organisations internationales;
 - iii. a reconnu la modernisation des bases de données relatives aux pesticides, aux médicaments vétérinaires et aux additifs alimentaires et l'ajout d'une base de données consacrée aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage comme un moyen de faciliter l'élaboration et l'utilisation des textes du Codex;
 - iv. a manifesté son intérêt pour les résultats de l'enquête du Codex de 2024 sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex, en particulier en ce qui concerne l'utilisation du *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CXC 61-2021);

- v. a encouragé la mise en commun des données d'expérience des pays concernant l'utilisation des textes du Codex en vue de leur prise en compte dans le cadre de suivi général.

NOMINATION DU COORDONNATEUR POUR L'EUROPE (point 9 de l'ordre du jour)²³

79. Le Comité est convenu à l'unanimité de recommander que la Commission, à sa 47^e session (2024), reconduise l'Allemagne dans ses fonctions de Coordonnateur pour l'Europe pour un deuxième mandat.
80. L'Allemagne a remercié l'ensemble des délégations pour leur soutien et a fait part de son engagement à continuer de s'acquitter de ses fonctions de Coordonnateur pour l'Europe.

AUTRES QUESTIONS (point 10 de l'ordre du jour)

81. Le Comité a noté qu'il n'y avait aucune autre question à traiter.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 11 de l'ordre du jour)

82. Le Comité a été informé que sa 34^e session se tiendrait dans deux ans et demi environ, la date et le lieu devant être déterminés en concertation par le Coordonnateur pour l'Europe et le secrétariat du Codex.

²³ CX/EURO 24/33/10.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES****CHAIRPERSON - PRÉSIDENTE - PRESIDENTA**

Mrs Anne Beutling
Deputy Head of Division "International Organizations of Food and Agriculture, Codex Alimentarius"
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

ASSISTANT TO THE CHAIRPERSON – ASSISTANTE DE LA PRÉSIDENTE – ASISTENTE DE LA PRESIDENTA

Dr Marie-Luise Rau
Deputy Head of Division "International Trade Affairs"
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

**MEMBER COUNTRIES
PAYS MEMBRES
PAÍSES MIEMBROS****AUSTRIA - AUTRICHE**

Mrs Bettina Brandtner
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Forestry, Regions and
Water Management
Vienna

**AZERBAIJAN - AZERBAÏDJAN - AZERBAI-
YÁN**

Mr Fuad Mardiyev
Head of Department
Food Safety Agency of the Republic of Azerbai-
jan
Baku

Mr Ramazan Nabiyev
Head
Food Safety Agency of the Republic of Azerbai-
jan
Baku

BELGIUM - BELGIQUE - BÉLGICA

Mr Carl Berthot
General Advisor
FPS public health, food chain safety and Envi-
ronment
Brussels

Ms Adrienn Barna
Policy Administrator
Council of the European Union
Brussels

Ms Anna Brys
Coordinator for Belgian presidency/EU
FPS public health, food chain safety and Envi-
ronment
Brussels

**BOSNIA AND HERZEGOVINA –
BOSNIE-HERZÉGOVINE –
BOSNIA Y HERZEGOVINA**

Dr Dzemil Hajric
Director
Food Safety Agency
Mostar

Dr Aner Begic
Advisor to the Minister
Ministry of Defense
Sarajevo

CROATIA - CROATIE - CROACIA

Mrs Nika Jiroušek Balen
Head of Department
Ministry of Agriculture of the Republic of Croatia
Zagreb

Ms Paula Mišković
Expert associate
Ministry of Agriculture of the Republic of Croatia
Zagreb

**CZECH REPUBLIC –
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE –
REPÚBLICA CHECA**

Dr Dana Triska
Head of Food Chain Unit
Ministry of Agriculture of the Czech Republic
Prague 1

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Dr Camilla Brasch Andersen
Chief consultant
Danish Veterinary and Food Administration
Glostrup

Mrs Susanne Kofoed
Special Advisor
Ministry of Food Agriculture and Fisheries, Danish
Veterinary and Food Administration
Glostrup

ESTONIA - ESTONIE

Ms Anneli Tuvike
Deputy Head of the Food Safety Department
Ministry of Regional Affairs and Agriculture
Tallinn

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE -
UNIÓN EUROPEA**

Mr Sébastien Goux
Deputy Head of Unit
European Commission
Brussels

FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA

Ms Anne Haikonen
Senior Ministerial Adviser, Legal Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry

Dr Sebastian Hielm
Director of Food Safety
Ministry of Agriculture and Forestry

FRANCE - FRANCIA

Mr Emmanuel Potier
Adjoint à la cheffe du bureau des négociations
européennes et multilatérales (BNEM)
Ministère de l'agriculture et de la souveraineté
alimentaire
Paris

Ms Corinne Bergeron
Rédactrice - Bureau des produits d'origine végé-
tale et boissons
Ministère de l'Économie, des Finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique
Paris

Mr Lucas Proust
Point de contact national Codex
Secrétariat général des affaires européennes
Paris

GEORGIA - GÉORGIE

Mr Tamta Mikanadze
Head of the Planning and Analysis Division
LEPL National Food Agency
Tbilisi

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Mrs Silvia Bender
State Secretary
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Mr Niklas Schulze Icking
Head of Division "International Organizations of
Food and Agriculture, Codex Alimentarius"
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

Dr Carolin Bendadani
Scientific Officer
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety
Berlin

Prof. Dr Regina Ensenaer
Head
Department of Child Nutrition
Max Rubner-Institut
Federal Research Institute of Nutrition and Food
Karlsruhe

Dr Christina Heidt
Desk Officer
Federal Ministry of Food and Agriculture
Bonn

Mrs Emily Krueger
Desk Officer
German Federal Office of Consumer Protection
and Food Safety
Berlin

Ms Martine Puester
Head of Unit
Federal Office of Consumer Protection and Food
Safety
Berlin

Mrs Katharina Rebmann
Scientific Officer
German Federal Office of Consumer Protection
and Food Safety
Berlin

Dr Eva Scharfenberg
Head of Data Analysis and Reporting Unit
German Federal Office of Consumer Protection
and Food Safety
Berlin

Dr Karoline Schollmeyer
Desk Officer
Federal Ministry of Food and Agriculture
Berlin

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRÍA

Dr Attila Nagy
Director
National Food Chain Safety Office
Budapest

Ms Rita Temesfalvi
Industrial Policy Officer
Ministry of Agriculture
Budapest

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Dr Karl Walsh
Senior Inspector
Department of Agriculture, Food and the Marine
(DAFM)
Dublin

ITALY - ITALIE - ITALIA

Dr Francesca Ponti
Officer
International Relations
Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and
Forests
Rome

KAZAKHSTAN - KAZAJSTÁN

Nailya Karsybekova
National Coordinator
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakh-
stan
Astana

Mr Zeinulla Sharipov
Expert
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakh-
stan
Astana

Zhanar Tolysbayeva
CCP, expert on hygiene of nutrition
Ministry of Healthcare the Republic of Kazakh-
stan
Astana

KYRGYZSTAN - KIRGHIZISTAN - KIR- GUISTÁN

Dr Bedelbai Nyshanbaev
Director
Osh Centre for Testing, Certification and Metrol-
ogy
Bishkek

Mr Aibek Musaev
Deputy Director
Center for Standardization and Metrology under
the Ministry of Economy and Commerce of the
Kyrgyz Republic (Kyrgyzstandard)
Bishkek

MALTA - MALTE

Mr Hadrian Bonello
Director Environmental Health
Environmental Health Directorate, Health Regu-
lation Department, Ministry for Health and Active
Ageing
Sta. Venera

NETHERLANDS - PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS

Dr Marie-Ange Delen
Senior Policy Officer
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
The Hague

Dr Sally Hoffer
Manager Safe and Sustainable Food
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
The Hague

**NORTH MACEDONIA –
MACÉDOINE DU NORD –
MACEDONIA DEL NORTE**

Ms Katerina Jonovska
Associate
Food and Veterinary Agency
Skopje

Ms Jovana Petovska
Junior associate
Food and Veterinary Agency
Skopje

NORWAY - NORVÈGE - NORUEGA

Mrs Vigdis S. Veum Møllersen
Specialist Director
Norwegian Food Safety Authority
Oslo

Mr Anders Tharaldsen
Senior Adviser
Royal Norwegian Ministry of Health and Care
Services
Oslo

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Malgorzata Klak-Sionkowska
Main Expert
Agricultural and Food Quality Inspection
Warsaw

Ms Klaudia Kreft
Main Expert
Agricultural and Food Quality Inspection
Warsaw

PORTUGAL

Dr Francisco Santos
Senior officer
Directorate-General for Food and Veterinary
(DGAV)
Lisboa

Mrs Maria João Gregório
Director of the Portuguese Healthy Eating Pro-
motion Program
Directorate-General of Health
Lisboa

**REPUBLIC OF MOLDOVA –
RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA –
REPÚBLICA DE MOLDOVA**

Mr Vasile Gustiuc
Deputy Director
National Public Health Agency
Chisinau

Ms Marina Dintiu
Head of Department
National Food Safety Agency of the Republic of
Moldova
Chisinau

**RUSSIAN FEDERATION –
FÉDÉRATION DE RUSSIE –
FEDERACIÓN DE RUSIA**

Ms Kseniia Bokovaia
Head of the Division
Federal Service for Surveillance on Consumer
Rights Protection and Human Well-being
Moscow

Ms Tatiana Zavistyaeva
Deputy Chief
Clinic FBUN "FIZ Food and Biotechnology"
Moscow

SLOVAKIA - SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA

Mrs Katarina Valachova
State Counselor
Ministry of Agriculture and Rural Development of
the Slovak Republic
Bratislava

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Mrs Ana Cabrales Miró-granada
Técnica superior
Organismo Autónomo Agencia Española de Se-
guridad Alimentaria y Nutrición (AESAN OA).
Ministerio de Consumo
Madrid

SWEDEN - SUÈDE - SUECIA

Ms Svanhild Foldal
Deputy Director
Ministry of Rural Affairs and Infrastructure
Stockholm

Mrs Carmina Ionescu
Principal Regulatory Officer
Swedish Food Agency
Uppsala

TAJIKISTAN - TADJIKISTAN - TAYIKISTÁN

Mr Abdukholiq Amirzoda
Deputy Minister and Chief State Sanitary Doc
Ministry of Health and Social Protection
Dushanbe

Mr Halimov Olimjon
Tajikistan CCP
Ministry of Health and Social Protection of Popu-
lation
Dushanbe

TÜRKIYE

Dr Betül Vazgecer
Engineer
Ministry of Agriculture and Forestry
Ankara

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI –
REINO UNIDO**

Ms Elizabeth Tossell
Head of Codex Team
Department for Environment Food and Rural Af-
fairs

Ms Dominique Fenner
Senior Policy Advisor
Department for Environment Food and Rural Af-
fairs

Mr Steve Wearne
Director of Global Affairs
Food Standards Agency
London

**UZBEKISTAN - OUZBÉKISTAN - UZBEKI-
STÁN**

Anvar Shukurov
Head of the Department on WTO issues
The Committee of Sanitary and Epidemiological
Welfare and Public Health
Tashken

Abdurakhman Ismailov
Main specialist on Food Hygiene of the Depart-
ment of Sanitary and Hygiene
The Committee of Sanitary and Epidemiological
Welfare and Public Health
Tashkent

OBSERVERS**OBSERVATEURS
OBSERVADORES****NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS –
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES –
ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES****EUROPEAN FEDERATION OF THE ASSOCIATIONS OF DIETITIANS (EFAD)**

Ms Uta Köpcke
Delegate
European Federation of the Associations of Dietitians (EFAD)

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Ms Helen Benson
Regulatory Affairs Director
UNESDA

Mr Jan Dirk Post
Scientific and Regulatory Affairs Director
Coca-Cola GmbH

**OBSERVER COUNTRIES
PAYS OBSERVATEURS
PAÍSES OBSERVADORES****IRAQ**

Dr Hadi Hashim
Director general
Ministry of agriculture
Baghdad

Mr Khalid Naif Almesfair
Director of the Multi-International Affairs
Department
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE -
NUEVA ZELANDIA**

Mr Raj Rajasekar
Senior Programme Manager
Ministry for Primary Industries
Wellington

**UNITED STATES OF AMERICA –
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE – ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Mrs Doreen Chen-Moulec
International Issues Analyst
U.S. Department of Agriculture
Washington, DC

**SAUDI ARABIA - ARABIE SAOUDITE -
ARABIA SAUDITA**

Mr Khalid Alzahrani
Head of the international communication department for specifications
Saudi Food and Drug Authority
Riyadh

FAO

Ms Mary Kenny
Food Safety and Quality Officer
FAO Regional Office for Europe and Central
Asia
Budapest

Dr Eleonora Dupouy
Food Safety and Quality Officer
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Rome

Ms Gokce Akbalik
Food Safety Consultant
FAO Regional Office for Europe and Central
Asia
Budapest

Ms Ana Islas Ramos
Nutrition Officer
Food and Nutrition Division
Food and Agriculture Organization of the United
Nations (FAO)
Rome

WHO

Mr Peter Sousa Hoejskov
Technical Lead Food Safety
World Health Organization Regional Office for
Europe
Copenhagen

Ms Kurmanzhan Dastanbek
One Health Catalyst
World Health Organization Country Office in Ka-
zakhstan
Almaty

Mr Michael-Oliver Hinsch
Codex Trust Fund Administrator
World Health Organization
Geneva

Ms Arianne Capozzi
Consultant
World Health Organization
Geneva

CCEURO SECRETARIAT

Mr Alexander Galow
Organization Team CCEURO
Federal Office for Agriculture and Food - BLE
Berlin

Mrs Katharina Gatev-Gröber
Adviser
Federal Office for Agriculture and Food - BLE
Berlin

Mrs Tina Lißner
Organization Team CCEURO
Federal Office for Agriculture and Food - BLE
Berlin

Mrs Bianca Müller
Organization Team CCEURO
Federal Office for Agriculture and Food - BLE
Berlin

CODEX SECRETARIAT

Dr Hilde Kruse
Senior Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Mr Farid El Haffar
Technical Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Ms Eunmi Cho
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

Ms Ilaria Tarquinio
Programme Assistant
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Food and Agriculture Organization of the U.N.
Rome

ANNEXE II

ACTIVITÉS À MENER DANS LA RÉGION EUROPE POUR LA PÉRIODE 2024-2025

Objectif stratégique prioritaire	Objectif prioritaire	Activités pour la période 2024-2025	Justification des activités proposées	Partie responsable et collaborateurs	Résultats escomptés d'ici à 2025	Mécanisme pour l'établissement des rapports
1. Réagir rapidement aux problèmes actuels, naissants et cruciaux	1.2. Fixer les priorités en matière de besoins et de problèmes naissants	<p>1.2.1. Participer activement aux débats menés sur les défis liés à la préparation et à la hiérarchisation des nouveaux travaux</p> <p>1.2.2. Prendre en considération les aspects relatifs à l'approche «Une seule santé» et aux systèmes alimentaires durables, le cas échéant, lorsque de nouveaux travaux sont proposés ou examinés au sein des comités techniques</p> <p>1.2.3. Communiquer les besoins et les questions émergentes sur la base des débats qui ont eu lieu lors de la 33^e session du CCEURO</p> <p>1.2.4. Suivre l'évolution des nouvelles sources d'aliments et des nouveaux systèmes de production et contribuer aux travaux du Codex dans ce domaine</p>	Ces activités devraient permettre de renforcer les capacités du Codex à élaborer des normes répondant aux besoins des membres.	<p>Membres (toutes les activités)</p> <p>Coordonnateur régional (1.2.4),</p> <p>FAO, OMS et secrétariat du Codex</p>	<p>Processus plus clair pour la préparation et la hiérarchisation des nouveaux travaux (1.2.1)</p> <p>Les propositions de nouveaux travaux reflètent mieux les priorités des membres de la région (1.2.2, 1.2.3).</p> <p>Les membres ont communiqué leurs besoins et les problèmes émergents, notamment dans le cadre du forum de discussion en ligne (1.2.2, 1.2.3, 1.2.4).</p>	Rapport lors de la 34 ^e session du CCEURO

<p>2. Élaborer des normes fondées sur la science et les principes de l'analyse des risques du Codex</p>	<p>2.2 Promouvoir la soumission et l'utilisation de données représentatives à l'échelle mondiale lors de l'élaboration et de l'examen des normes du Codex</p>	<p>2.2.1. Soutenir les activités visant à améliorer et à faciliter le travail du Programme FAO/OMS de fourniture d'avis scientifiques</p> <p>2.2.2. Définir les obstacles à la soumission harmonisée des données, faciliter et encourager la soumission des données de la part de tous les membres de la région</p> <p>2.2.3. Définir les exigences qui permettraient de répondre aux besoins futurs en matière de collecte, de gestion et d'utilisation des données</p> <p>2.2.4. Promouvoir la discussion sur les problèmes liés à la collecte et à la gestion des données au sein des comités techniques du Codex</p>	<p>Cette activité devrait contribuer à asseoir durablement et à renforcer les fondements scientifiques des normes du Codex.</p>	<p>Membres (toutes les activités), FAO et OMS (2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3), Coordonnateur régional</p>	<p>Les membres fournissent des données scientifiques, mettent à disposition des experts, accordent des financements ou apportent un soutien d'une autre nature pour répondre aux besoins des organes scientifiques consultatifs du Codex.</p> <p>Manifestation prévue en marge de la 34^e session du CCEURO (2.2.2 et 2.2.3)</p> <p>Augmentation et simplification de la soumission des données et interface conviviale (2.2.2, 2.2.3 et 2.2.4)</p>	<p>Rapport lors de la 34^e session du CCEURO</p>
---	---	--	---	---	---	--

<p>3. Accroître les effets en faisant en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées.</p>	<p>3.2. Soutenir les initiatives visant à faire connaître et mettre en œuvre ou appliquer les normes du Codex</p>	<p>3.2.1. Répondre aux enquêtes menées par le secrétariat du Codex en 2024 et 2025 sur l'utilisation et les effets des normes du Codex.</p> <p>3.2.2. Partager l'expérience acquise en ce qui concerne l'utilisation des normes du Codex, en particulier dans les situations liées au commerce, conformément au Plan de communication régional (reportages, présentations lors de manifestations, contribution aux publications sur les médias sociaux, etc.)</p> <p>3.2.3. Promouvoir la mise en œuvre du <i>Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens</i> (CXC 61-2005)</p>	<p>Ces activités devraient permettre de mieux faire connaître l'utilisation des normes du Codex Alimentarius dans les législations nationales et les situations liées au commerce, et d'accroître les connaissances sur les normes prioritaires pour la région.</p>	<p>Membres (toutes les activités), Coordonnateur régional (3.2.2), FAO et OMS</p>	<p>Meilleure reconnaissance de l'utilisation des normes et des priorités du Codex Alimentarius pour la région (toutes les activités)</p> <p>Meilleure harmonisation des réglementations au sein de la région (3.2.2)</p> <p>Augmentation du taux de réponse des membres de la région à l'enquête sur l'utilisation et l'impact des textes du Codex (3.2.1)</p>	<p>Rapport lors de 34^e session du CCEURO</p> <p>Page web du Codex (page principale et page régionale)</p>
---	---	---	---	---	--	--

<p>4. Faciliter la participation de tous les membres du Codex tout au long du processus d'établissement d'une norme</p>	<p>4.2. Augmenter la participation pérenne et active de tous les membres du Codex</p> <p>et</p> <p>4.3. Réduire les obstacles à une participation active des pays en développement</p>	<p>4.2.1. Poursuivre les activités de sensibilisation auprès des décideurs nationaux en vue de faire valoir les avantages liés à l'utilisation des textes du Codex pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, protéger la santé des consommateurs et renforcer les échanges commerciaux.</p> <p>4.2.2. Continuer à soutenir les activités de renforcement des capacités fondées sur les besoins (formations, webinaires, voyages d'étude et séances de coordination en ligne).</p> <p>4.3.1. Continuer à promouvoir la participation aux groupes de travail électroniques.</p> <p>4.3.2. Demander aux secrétariats des pays hôtes d'adopter des formats de réunion permettant une participation en ligne.</p>	<p>Ces activités devraient permettre d'accroître les connaissances et la confiance des membres vis-à-vis des prises de position respectives et encourager une participation plus importante aux travaux du Codex</p>	<p>Membres (toutes les activités), FAO et OMS (4.2.1, 4.2.2 et 4.3.2) Coordonnateur régional, secrétariat du Codex</p>	<p>Dans l'ensemble de la région, la participation aux travaux de la Commission, des organes subsidiaires et des groupes de travail et les réponses aux lettres circulaires augmentent ou s'inscrivent dans la durée toutes les activités menées (toutes les activités).</p>	<p>Rapport lors de la 34^e session du CCEURO sur le nombre de pays membres, par statut économique, qui participent aux travaux de la Commission et de ses organes subsidiaires, tels que répertoriés dans la liste des participants, les rapports des groupes de travail et les données statistiques du Système de mise en ligne des observations</p>
---	--	--	--	--	---	---